

# 25 ANS!

# n°73

EDITORIAL

## UNE BELLE VUE D'AVENIR

**E**n 1991, Bellevue compte moins de 2'000 habitants et est composée presque uniquement de villas. Le fonctionnement politique de la commune est celui d'un village de campagne.

Mais les mentalités changent. Les premières copropriétés apparaissent. Le profil des citoyens devient plus urbain. Dans certaines familles, les deux parents travaillent et ont besoin de moyens de garde pour leurs enfants. D'autres se plaignent d'un manque de transparence et d'information sur la façon dont les décisions sont prises au conseil municipal.

C'est alors qu'un groupe de citoyens, composé de membres et de sympathisants du parti socialiste, cherche à porter ces revendications au niveau politique. Ces citoyens sont toutefois conscients qu'une liste socialiste n'aurait aucune chance dans

le contexte belleviste. Ils fondent alors un groupement strictement local, autofinancé, sans lien partisan et libre de se consacrer entièrement aux préoccupations de la commune. Ainsi Bellevue d'Avenir voit le jour. Les premiers programmes sont consacrés à la création d'une crèche et à un restaurant scolaire. La transparence de l'information est assurée par la Dépêche, le premier journal communal.

BdA se montre ouvert aux nouveaux habitants. En raison des enjeux écologiques émergents, son programme, rose à l'origine, se teinte bien vite de vert.

La majeure partie des propositions initiées par BdA, dérangeantes en 1991, sont aujourd'hui acceptées et réalisées. Cependant, d'autres défis nous attendent: la croissance démographique de Bellevue se poursuit de manière rapide et soutenue.

Aujourd'hui, Bellevue doit composer avec une urbanisation croissante tout en voulant conserver un esprit villageois. De belles réussites doivent être signalées: le siège de Richemont, un beau bâtiment tout en verre entourant un chalet classé, donne l'exemple à suivre pour le projet du Champ du Château, un site emblématique aux portes de Genève.

Bellevue s'est également dotée d'un réseau de chemins pédestres à l'abri de la circulation mais un maillon essentiel manque encore: un cheminement au bord du lac.

Aujourd'hui, il faut résister vigoureusement aux velléités cantonales de transformer Bellevue en dépotoir; lutter contre les nuisances comme les vols de nuit, en collaboration avec l'Association des riverains de l'aéroport (ARAG); œuvrer pour un vrai réseau de transports publics lacustres et poursuivre l'amélioration de la desserte ferroviaire.

Enfin, Bellevue collabore depuis longtemps avec Genthod. Pourquoi ne pas réfléchir à une « communauté de communes » avec d'autres collectivités voisines comme nous l'autorise la nouvelle constitution genevoise? ■

Edouard Dommen, membre fondateur et Raphaël Petite, président de BdA

### SIGNEZ L'INITIATIVE **POUR UN PILOTAGE DÉMOCRATIQUE DE L'AÉROPORT DE GENÈVE!**

Une initiative cantonale visant un équilibre entre l'importance de l'aéroport pour la vie économique, sociale et culturelle et la limitation de ses nuisances est en cours de signatures.

Sa clef de voûte, est d'inscrire dans la constitution que l'aéroport est une institution de droit public. ■

Le comité de BdA

Voir [initiative-aeroport.ch](http://initiative-aeroport.ch)

# UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

**Nous vous l'écrivions en mai 2016 : notre commune s'est dotée d'un nouvel espace public à aménager avec l'acquisition de parcelles situées entre l'auberge Gitana et la ruelle de l'Epuisoir. Les bellevistes bénéficieront ainsi d'un nouvel accès au lac.**

**E**n septembre, le Conseil municipal a pris la décision d'étudier la démolition des bâtiments existants au profit de la création d'un nouvel accès public au lac proposant un bâtiment composé de locaux publics et de logements. Le groupe BdA a proposé d'adopter une motion demandant l'étude des besoins en locaux communaux.

Considérant que Bellevue a déjà fait beaucoup en termes de logements, ne serait-ce qu'au regard du projet du Champ du Château, les élus de BdA, ainsi qu'un petit groupe d'intéressés hors parti, soutiennent qu'il est temps de penser à créer des espaces publics permettant aux bellevistes de trouver des salles pour se rencontrer, exposer leurs talents ou échanger. Il serait éga-

lement nécessaire de prévoir une salle des fêtes, un point de rendez-vous libre d'accès et sans finalité commerciale ...

Un tel lieu permettrait également d'accueillir nos adolescents dans des locaux lumineux, par contraste avec les sous-sols de la Vigne Blanche. A l'image d'une maison de quartier, ce serait un environnement ouvert pour des animations durant les vacances scolaires ou un centre aéré.

De tels espaces contribueraient à l'amélioration de la qualité de vie à Bellevue.

Bien que partageant une partie de nos préoccupations, la majorité a toutefois refusé d'entrer en matière sur cette motion, considérant la demande du groupe Bda comme excessive et trop



exclusive. Depuis 25 ans, BdA milite pour que notre commune se développe de manière harmonieuse et équilibrée. La population a déjà doublé par rapport à l'année 2000 et elle est sur le point de tripler. Cependant, si l'école s'est agrandie, si un bâtiment parascolaire et une crèche intercommunale ont été réalisés, il demeure nécessaire de convaincre les élus municipaux qu'une commune de plus de 4'500 habitants à l'horizon 2020 requiert des investissements sociaux et culturels.

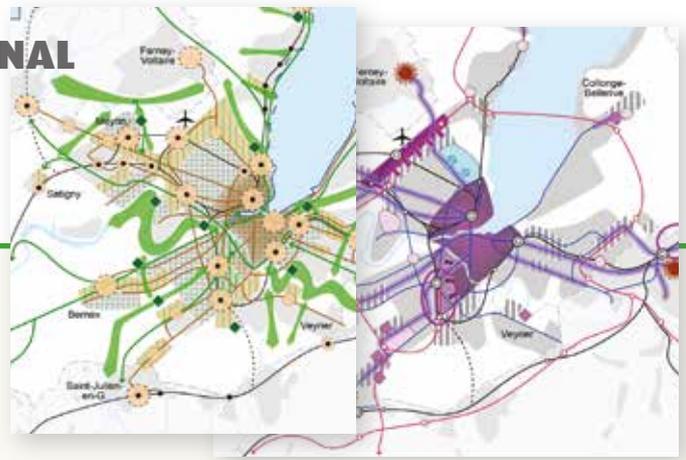
Nous serions heureux de connaître vos idées sur ce sujet. N'hésitez donc pas à nous contacter par courriel ou courrier ([bda@romandie.com](mailto:bda@romandie.com)). ■

Gérald Rügsegger et Marilynne Tozar  
Conseillers municipaux



Ci-dessus, sur la largeur de cet encadré, on peut se faire une idée des parcelles acquises.

Suite à l'adoption du plan directeur cantonal 2030, Bellevue doit réviser son plan directeur communal (PDCom) en tenant compte des orientations du canton.



Concilier verdure et urbanisme... (extrait du plan directeur cantonal 2030)

### Les principaux enjeux de cette démarche d'aménagement du territoire sont :

- Le développement équilibré de logements et d'activités économiques
- Le maintien et la création d'espaces publics (parcs, places, plages et ports en nombre suffisant) et l'adaptation des équipements collectifs : école, crèche, locaux administratifs, infrastructures sportives, etc... voire leur future construction : établissement pour personnes âgées, maison communale, etc... pour répondre à la croissance continue de la population belleviste
- L'augmentation de l'offre de transports publics : CFF, TPG, CGN, le développement de la mobilité douce : piétons et cyclistes, la réduction du trafic pendulaire et la problématique du parcage
- La préservation de la biodiversité ainsi que la renaturation des cours d'eau et des rives du lac
- La limitation des nuisances sonores et de la pollution en général : air, eaux, sols, etc...
- La conservation, voire l'extension des zones agricoles, bois et forêts

La révision du PdCom - en cours depuis début 2016 qui aboutira au printemps 2017 - vise à définir, pour chacun des grands secteurs de la commune, une série de mesures d'aménagement du territoire, sous forme de fiches, en fonction des objectifs communaux et des contraintes qui doivent être respectés. Le défi majeur

### Les contraintes qui doivent être prises en compte sur lesquelles la commune n'a pas prise sont :

- Les axes routiers structurants, en particulier l'autoroute, la route de Lausanne et les routes cantonales
- L'aéroport et la zone de bruit (courbe VLI 2030) qui interdit la construction de logements sur une portion importante du territoire, située sur le haut de la commune, dont la limite inférieure se situe approximativement entre la clinique vétérinaire des Tuileries et l'église Sainte-Rita
- La volonté du canton de créer des logements à proximité des haltes CFF de Genthod-Bellevue et des Tuileries, afin de tirer parti du futur Léman Express, en densifiant la zone villas et en procédant à des reclassements en zone de développement 4B dans la mesure du possible
- Les risques majeurs (OPAM) engendrés par l'aéroport, le gazoduc, la station SIG, l'autoroute et les voies CFF
- La législation en vigueur en matière d'aménagement du territoire s'agissant notamment des modifications de zones et des plans localisés de quartier

de cette démarche est de maîtriser durablement le développement de Bellevue, qui comptera environ 4'500 habitants à l'horizon 2020, en favorisant un cadre de vie collectif harmonieux et sain. ■

Dominique Anklin  
Conseiller municipal

## NOMINATION

# UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE



**BdA a le plaisir de vous annoncer la nomination de Mariella Zolfanelli au conseil municipal de Bellevue, en remplacement de Fabrice Malacrida, démissionnaire.**

**E**nseignante, jeune retraitée et mère de deux enfants majeurs, Mariella souhaite s'engager en faveur de la culture et des projets intergénérationnels.

Elle sera également attentive aux besoins des aînés pour que Bellevue continue à être une commune où la formule « vivre ensemble » prenne tout son sens.

Ce sont des valeurs auxquelles BdA souscrit pleinement et nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre groupe. ■

Raphaël Petite  
Président de BdA



# LES 25 ANS SE FÊTENT

**BdA Bellevue d'Avenir**  
des Bellevistes engagés pour notre commune : 1991-2016

## INVITATION

A découvrir le nouvel espace communal  
**Samedi 26 novembre 2016 dès 11h00**

316-318 Route de Lausanne au bord du lac

Venez partager un moment de convivialité à l'occasion d'un repas proposé par les membres de BdA. Pour une plus grande diversité et pour plus de plaisir, vos talents culinaires et vos plats sont les bienvenus !

Nous vous invitons à découvrir l'espace nouvellement acquis par la commune au bord du lac, entre l'Auberge Gitana et la fontaine communale. Nous bénéficierons pour vous accueillir du parc ouvert sur le lac et d'un espace abrité.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, l'après-midi sera l'occasion d'une balade à vélo ou éventuellement en voiture pour redécouvrir la commune avec un autre regard sur son développement futur. Au programme : Parcelle Riencourt, Champ du Château, développement des Tuileries, zones artisanales Valavran/Chânats, Saint Oyen, nouvel espace cantonal de décharge à gravats de construction et retour par la route de Collex.

